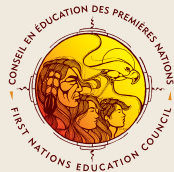


PROCESSUS DE MOBILISATION
NATIONALE SUR L'APPRENTISSAGE
ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS
PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR



Rapport présenté par

La Commission de la santé et des services sociaux des
Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

Dans le cadre du processus de mobilisation nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Adressé à

Judy White
Directrice générale
Assemblée des Premières Nations
55, rue Metcalfe, bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Rédaction

Nadine Rousselot, CSSSPNQL
Valérie Gagné Vollant, CSSSPNQL
Willy L. P. Fournier

Collaborations

Sylvie Pinette, Institut Tshakapesh
Annie Gros-Louis, Conseil en Éducation des Premières Nations
Melissa Rodgers, Cree Nation Government
Danielle Goulet, CSSSPNQL
Élizabeth Sioui, CSSSPNQL
Julie Bernier, CSSSPNQL
Julie Taillon, CSSSPNQL
Marjolaine Sioui, CSSSPNQL
Patrick Bacon, CSSSPNQL
Waseskon Awashish, CSSSPNQL

Révision linguistique

Vicky Viens, CSSSPNQL et Edgar

Graphisme

Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

Photos

CSSSPNQL, Aurélie Debusschère

Ce document est accessible en version électronique, en français et en anglais, au www.cssspnql.com Toute reproduction, totale ou partielle, doit être préalablement autorisée par la CSSSPNQL au moyen d'une demande envoyée par courrier ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Courrier**Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador**

250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102
Wendake (Québec) GOA 4V0

Courriel

info@cssspnql.com

ISBN version imprimée : 978-1-77315-123-6

ISBN version Web : 978-1-77315-113-7



TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes.....	5
Introduction.....	7
Présentation des organisations politiques et régionales	9
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL).....	9
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).....	9
Les nations crie et naskapie : Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et Convention du Nord-Est québécois (CNEQ).....	10
Retour sur la consultation régionale	11
Profil des Premières Nations au Québec	12
Démographie.....	12
Quelques données sur les Premières Nations au Québec	13
Langues et culture.....	13
Portrait des familles.....	13
Services éducatifs.....	13
Historique de la petite enfance en matière d'apprentissage et de la garde des jeunes enfants chez les Premières Nations au Québec	14
Sommaire.....	14
Organisation des programmes et des services à la famille et à la petite enfance dans les communautés des Premières Nations au Québec	15
Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI)	15
Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec.....	15
Particularités au Québec.....	15
Programme d'aide préscolaire aux Premières Nations (PAPPN)	15
Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec.....	16
Particularités au Québec.....	16
Autres programmes fédéraux	16
Initiative en santé buccodentaire (ISBE)	16
Programme de lutte contre l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF)	17
Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec.....	17
Programme de santé maternelle et infantile (SMI)	17
Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec.....	17

Autres ententes et programmes provinciaux	18
Entente de partenariat entre la CSSSPNQL et Avenir d'enfants 2012-2020	18
Entente avec le ministère de la Famille	18
Déploiement dans les communautés.....	18
Particularités au Québec.....	19
Autres programmes offerts aux Premières Nations	19
Programmes du gouvernement fédéral.....	19
Programmes du gouvernement du Québec.....	19
Nation Crie – les services aux enfants de 0 à 5 ans	20
Organisation des services éducatifs chez les Premières Nations – Services aux enfants de 0 à 5 ans	21
Institut Tshakapesh.....	21
Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN).....	21
Recommandations pour le nouveau cadre national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones	22
Cinq principes pour le cadre national	22
Quatre grands thèmes pour le développement et l'épanouissement des enfants des Premières Nations	25
Thème : soutien parental	25
Thème : éducation	26
Thème : santé et saines habitudes de vie	27
Thème : soutien social	28
Priorités organisationnelles	30
Approche de mobilisation autour de la petite enfance	31
Conclusion	32
Bibliographie	33
Annexes	34
Carte géographique des programmes de la petite enfance des Premières Nations au Québec	35
Portrait des services pour l'année 2015-2016	36
Répartition des services de garde pour l'année 2015-2016	37
Liste des communautés soutenues par l'entente entre Avenir d'enfants et la CSSSPNQL	38
Domaines d'intervention soutenus par l'entente entre Avenir d'enfants et la CSSSPNQL	39

LISTE DES ACRONYMES

AANC	Affaires autochtones et du Nord Canada
AGJE	Apprentissage et garde des jeunes enfants
APN	Assemblée des Premières Nations
APNQL	Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord québécois
CEPN	Conseil en Éducation des Premières Nations
CNEQ	Convention du Nord-Est québécois
CPE	Centre de la petite enfance
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
DDEPN	Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EREE	Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi
ETCAF	Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale
ISBE	Initiative en santé buccodentaire des enfants
ISGPNI	Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits
PAPA	Programme d'aide préscolaire aux Autochtones
PAPAR	Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves
PAPPN	Programme d'aide préscolaire aux Premières Nations
SMI	Santé maternelle et infantile
TSAF	Trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale



Vision pour les enfants des Premières Nations au Québec

*Lorsque nous pensons à nos enfants,
les Premières Nations au Québec ont pour vision...*

**« Les enfants des Premières Nations qui jouissent
de l'aide et de l'amour sécurisants et soutenus
de familles élargies et de parents aptes et dévoués,
prosperes dans leur culture et leur langue. »**

**« Nos enfants doivent être considérés comme la priorité
la plus importante, soit par les parents et la famille,
par la communauté et par notre leadership politique. »**

**« Chaque enfant doit être aidé selon ses dons
et ses besoins spéciaux. »**

**« Il est temps que les “actes suivent les discours”
pour nos enfants ».**



INTRODUCTION

En 2016, le gouvernement du Canada a amorcé le processus de mobilisation nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE). Parallèlement, Emploi et Développement social Canada (EDSC), ministère responsable de cette consultation, devait aussi élaborer un cadre d'apprentissage et de garde spécifique aux jeunes enfants autochtones, basé sur la culture et les besoins propres aux enfants des Premières Nations, inuits et métis au Canada. Pour ce faire, EDSC avait comme objectif de consulter la population autochtone au Canada pour recueillir la vision des familles, des communautés, des éducateurs de la petite enfance, des jeunes, des aînés et des dirigeants autochtones dans le but de déterminer ce qui fonctionne et d'améliorer ce qui ne fonctionne pas en matière d'AGJE.

EDSC a confié à l'Assemblée des Premières Nations (APN) le mandat de consulter les Premières Nations. L'APN a par la suite délégué aux organisations régionales de chaque province et territoire au pays la responsabilité de mener sa propre consultation auprès des Premières Nations. En janvier 2017, l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) a donné à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de consultation des communautés et des organisations des Premières Nations au Québec.

Avant d'aller plus loin dans la lecture du rapport, il est important de mettre l'accent sur les différents éléments liés aux droits des Premières Nations qui ont permis de guider la consultation menée auprès des Premières Nations au Québec au sujet de l'AGJE. Comme le réaffirment les chefs de l'APNQL, les Premières Nations au Québec ont des droits fondamentaux, ancestraux, identitaires, individuels et collectifs qui leur sont propres. Dans le cadre de la consultation, la CSSSPNQL s'est appuyée sur les principes fondamentaux de coexistence pacifique de même que sur les différents principes énoncés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, notamment :

- Les peuples autochtones au Québec ont le droit de jouir pleinement et effectivement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, collectifs et individuels, sans entrave ou discrimination, tels que reconnus par le droit international et interne.
- Les peuples autochtones forment chacun un « peuple » et une « nation » distincts, tels que reconnus par le droit international et interne. La capacité des peuples autochtones de conclure des traités est une manifestation et un aspect importants de leur statut unique.
- Les peuples autochtones ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.
- Les peuples autochtones ont le droit à l'autonomie gouvernementale sur leurs territoires traditionnels ou sur les terres possédées, occupées ou utilisées autrement par eux. Ils ont le droit de décider de leurs propres institutions sociales, économiques et politiques et d'assurer l'intégrité de leurs sociétés et territoires.
- Les peuples autochtones ont droit à leurs propres identité, culture, langue, coutumes, traditions et spiritualité.

En ce qui concerne plus particulièrement les enfants, la *Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations* (DDEPN) a été proclamée en juin 2015 par les chefs de l'APNQL et plusieurs leaders des Premières Nations. La DDEPN a été adoptée afin de veiller à ce que tous les enfants âgés de moins de 18 ans reçoivent de la nourriture en suffisance, des vêtements, un logement et des soins de santé; qu'ils soient protégés et surveillés pour que leur sécurité et leur santé soient assurées; qu'ils bénéficient de soutien et d'enseignement culturellement appropriés, de la transmission de leur langue autochtone et d'une éducation adéquate – ce qui constitue les droits fondamentaux et inhérents des enfants des Premières Nations. En raison de son contenu et de sa portée, la CSSSPNQL a utilisé cette déclaration en guise de toile de fond de la consultation.

Le présent rapport réitère donc les droits fondamentaux, ancestraux, identitaires, individuels et collectifs propres aux Premières Nations et présente la vision, les intérêts ainsi que les priorités des Premières Nations au Québec à l'égard de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Les recommandations qu'il contient permettent notamment de :

- Définir les responsabilités des parents et des membres de la communauté à l'égard des enfants;
- Guider les organisations et les dirigeants des Premières Nations ainsi que les chefs en assemblée dans leur rôle et leurs responsabilités à l'égard de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants;
- Guider les interactions avec les gouvernements fédéral et provincial en ce qui concerne les droits, l'apprentissage et la garde des enfants des Premières Nations.



PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS POLITIQUES ET RÉGIONALES

Les Premières Nations (40 communautés) et les Inuits (14 villages) au Québec sont des peuples distincts et ont le droit de se gouverner à partir de leur propre culture, de leurs propres coutumes, dans leurs langues et dans leur propre territoire, et d'orienter le développement de leur propre identité. Le mode de vie et le développement socioéconomique varient beaucoup d'une nation à l'autre, d'une communauté à l'autre. C'est dans le respect de cette logique de gouvernance que les Premières Nations ont mis sur pied une instance politique, l'APNQL, qui regroupe le cercle des dix nations.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS QUÉBEC-LABRADOR (APNQL)

L'APNQL a été créée en mai 1985 et est le lieu de rencontres périodiques des chefs de 43 communautés des Premières Nations au Québec et au Labrador. L'APNQL tient des assemblées de chefs environ quatre fois par année afin de recevoir différents mandats politiques.

Mission et objectifs :

- Affirmation et respect des droits des Premières Nations
- Reconnaissance des gouvernements des Premières Nations
- Plus grande autonomie financière pour les gouvernements des Premières Nations
- Développement et formation de l'administration publique des Premières Nations
- Coordination du mécanisme de prise de position des Premières Nations
- Représentation des positions et des intérêts devant diverses tribunes
- Définition des stratégies d'action pour faire avancer les positions communes
- Reconnaissance des cultures et des langues des Premières Nations

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CSSSPNQL)

La CSSSPNQL a été créée en 1994 par l'APNQL. Elle est un organisme à but non lucratif responsable d'appuyer les efforts des Premières Nations au Québec et au Labrador pour, entre autres, planifier et offrir des programmes de santé et de services sociaux culturellement adaptés et préventifs.

La CSSSPNQL a pour mission de promouvoir le mieux-être physique, mental, émotionnel et spirituel des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations et des Inuits et d'y veiller en favorisant l'accès à des programmes globaux de santé et de services sociaux adaptés aux cultures des Premières Nations et conçus par des organisations des Premières Nations reconnues et sanctionnées par les autorités locales, le tout dans le respect des cultures et de l'autonomie locale. La CSSSPNQL aide également les communautés qui le désirent à mettre sur pied, à développer et à promouvoir des programmes et des services globaux relatifs à la santé et aux services sociaux adaptés et conçus par des organismes des Premières Nations.

LES NATIONS CRIE ET NASKAPIE : CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS (CBJNQ) ET CONVENTION DU NORD-EST QUÉBÉCOIS (CNEQ)

En septembre 1990, le gouvernement fédéral signe l'Entente de mise en œuvre de la CBJNQ avec les Inuits et l'Entente de mise en œuvre de la CNEQ avec la nation naskapie au Québec. Ces ententes libèrent le gouvernement fédéral de certaines obligations découlant de la CBJNQ et de la CNEQ; ce dernier verse, en contrepartie, une subvention unique de 22,8 millions de dollars aux Inuits et de 1,7 million de dollars aux Naskapis.

Le gouvernement prend aussi d'autres engagements envers ces collectivités. Ainsi, plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre de ces ententes de mise en œuvre. Différents groupes de travail et structures ont été institués, dont un mécanisme de règlement des différends et un Forum de mise en œuvre de la CBJNQ avec les Inuits. On crée, au ministère, en 1990, le Bureau de la mise en œuvre de la Baie James. Les discussions entre le gouvernement fédéral et les Cris de la Baie James, relatives à la mise en œuvre de la CBJNQ, se poursuivent d'autre part.



RETOUR SUR LA CONSULTATION RÉGIONALE

Le processus de mobilisation dans le contexte du nouveau cadre national sur l'AGJE auprès des peuples autochtones s'est tenu le 22 mars dernier dans le territoire de la nation huronne-wendat à Wendake. Cette mobilisation réunissait plus de 40 participants, dont des représentants de 9 des 11 nations au Québec provenant de 20 communautés. Les nations participantes étaient les Abénakis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Hurons, les Innus, les Mi'gmaq, les Mohawks et les Naskapis. Des partenaires du domaine de l'éducation et des organisations des Premières Nations (l'Institut Tshakapesh et le Conseil en Éducation des Premières Nations [CEPN]) étaient parties prenantes dans ce processus. Les représentants des principaux mandataires de l'APN et d'EDSC et des représentants d'autres ministères fédéraux, dont la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (Santé Canada) et Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) ont tenu à participer aux processus. Le mandat de la coordination du processus de mobilisation à travers le Canada est sous la responsabilité d'EDSC.

Les participants ont été invités à se prononcer et à partager leur vision quant aux deux objectifs suivants :

- Déterminer et valider les besoins prioritaires pour le mieux-être des enfants des Premières Nations.
- Déterminer les priorités pour optimiser les apprentissages afin de favoriser le mieux-être des enfants.

Au Québec, les participants au processus de mobilisation ont affirmé à maintes reprises et réitèrent l'importance de l'utilisation des langues et du maintien de la culture des Premières Nations dans le nouveau cadre national sur l'AGJE. Pour les Premières Nations, la culture est plus qu'une fierté : elle est l'essence, la toile de fond, elle définit qui sont les membres des Premières Nations. La notion de gouvernance signifie quant à elle la reconnaissance de leurs façons de faire traditionnelles et de leur compétence dans l'administration et la gestion des services au sein de leurs communautés. L'intégration des langues et de la culture ainsi que de la gouvernance est la prémisse aux affirmations présentées dans ce rapport.

La méthode de consultation retenue dans le cadre du processus s'est déroulée sous forme de cercle de partage. Les échanges, les réflexions et les sessions de dialogue ont été réalisés sous forme d'ateliers au cours desquels les quatre thèmes suivants ont été abordés : l'éducation, le soutien parental, le soutien social, et la santé et le mieux-être. Chaque thème avait comme base à la discussion la culture et la langue et les besoins spéciaux, éléments essentiels et transversaux dans ce rapport.

- Les Premières Nations au Québec affirment l'importance du respect de leurs droits ancestraux et exigent du gouvernement fédéral que le nouveau cadre national sur l'AGJE tienne compte des cinq principes suivants et les applique :
 1. Reconnaître que nos enfants constituent la priorité la plus importante des familles et des membres des Premières Nations.
 2. Favoriser et reconnaître l'exercice du rôle parental et de la famille élargie.
 3. Respecter les langues et la culture des Premières Nations.
 4. Assurer un milieu sain et sécuritaire pour les enfants et les familles.
 5. Faire en sorte que les enfants ayant des besoins spéciaux ou particuliers reçoivent les services appropriés.
- Les résultats obtenus lors du processus de mobilisation sont présentés sous forme d'affirmations et sous plusieurs thèmes, dont les prémisses sont la langue, la culture, les besoins spéciaux, l'éducation, la santé, le mieux-être, le soutien parental et le soutien social.

PROFIL DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

DÉMOGRAPHIE

Au Québec, selon le Registre des Indiens d'AANC de 2015, il y avait 7 109 enfants des Premières Nations âgés de 0 à 6 ans. L'âge moyen de la population des Premières Nations au Québec était évalué à 29 ans (2009, AANC).

La population des Premières Nations au Québec est répartie dans des zones géographiques définies selon le degré d'isolement :

- Zone 1 (urbaine) : La communauté est située à moins de 50 km d'un centre de services¹ relié par une route d'accès ouverte à l'année.
- Zone 2 (rurale) : La communauté est située entre 50 et 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année.
- Zone 3 (isolée) : La communauté est située à plus de 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année.
- Zone 4 (difficile d'accès) : La communauté n'est pas reliée à un centre de services par une route d'accès ouverte à l'année.

Répartition (%) de la population (0-14 ans) selon la zone d'isolement géographique

(Source : Portail de surveillance de la CSSSPNQL, 2009)

Zone	Répartition de la population âgée de 0 à 14 ans (en %)
Zone 1 (urbaine) : La communauté est située à moins de 50 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année.	22,1
Zone 2 (rurale) : La communauté est située entre 50 et 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année.	34,8
Zone 3 (isolée) : La communauté est située à plus de 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année.	33,9
Zone 4 (difficile d'accès) : La communauté n'est pas reliée à un centre de services par une route d'accès ouverte à l'année.	28,3

¹ Centre de services : La localité la plus proche où les membres de la communauté doivent se rendre pour avoir accès aux fournisseurs, aux banques et aux services gouvernementaux.

QUELQUES DONNÉES SUR LES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

LANGUES ET CULTURE

Selon les données de l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (EREE) de 2014 :

- Chez les tout-petits de moins de 5 ans, près d'un enfant sur deux utilise principalement la langue de la communauté au quotidien. La langue la plus souvent parlée au service de garde est une langue des Premières Nations (42 %), suivie du français (31 %) et de l'anglais (27 %).
- La pratique d'activités culturelles chez les enfants est un élément fondamental pour la transmission de la culture aux générations suivantes. Un peu plus de 40 % des enfants participent à des activités culturelles au moins une fois par mois, comparativement à moins du quart des enfants qui n'y participent jamais.
- Environ la moitié des services de garde permettent aux enfants d'apprendre des enseignements traditionnels chaque semaine. Ces occasions sont des moyens privilégiés pour aider les enfants à se rapprocher de leur culture et favorisent le développement global des enfants.

PORTRAIT DES FAMILLES

Selon les données de l'EREE de 2014 :

- Pour la majorité des enfants, les parents biologiques sont les principaux responsables des soins. Toutefois, les grands-parents ou les arrière-grands-parents jouent également ce rôle dans 12,8 %² des cas.
- La monoparentalité est la réalité de 42,3 % des familles.
- La moitié des enfants vivent dans un ménage dont le revenu se situe entre 10 000 \$ et 29 999 \$.
- Le quart des enfants habitent des logements surpeuplés.
- Environ le quart des enfants vivent de l'insécurité alimentaire modérée ou grave.
- Environ un enfant sur cinq a déjà vécu à l'extérieur d'une communauté.

SERVICES ÉDUCATIFS

Selon les données de l'EREE de 2014 :

- Environ la moitié des enfants de 0 à 5 ans bénéficient d'un service de garde.
- Bien que certains enfants soient envoyés dans un service de garde à l'extérieur de la communauté pour diverses raisons (une meilleure qualité de service, la séparation des parents ou le manque de places dans un service de garde au sein de la communauté), la grande majorité des enfants (plus de 88 %) fréquentent un service de garde situé dans leur communauté.
- Les enfants qui ont la chance d'accéder à des programmes de qualité dès la petite enfance ont plus de chances de réussir à l'école et de poursuivre des études universitaires.

² Cette donnée doit être interprétée avec prudence, car elle affiche un coefficient de variation de 16,6 % à 33,3 %.

HISTORIQUE DE LA PETITE ENFANCE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE ET DE LA GARDE DES JEUNES ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

SOMMAIRE

1975	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'Entente relative à la mise en œuvre de la CBJNQ avec les Inuits et de l'Entente relative à la mise en œuvre de la CNEQ avec les Naskapis au Québec
1985	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'APNQL
1994	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la CSSSPNQL par résolution des chefs de l'APNQL
1995	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des chefs donnant le mandat à l'APNQL de créer un groupe de travail sur l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits (ISGPNI)
1996	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un secrétariat des services de garde sous la supervision de l'APNQL
1998	<ul style="list-style-type: none"> • Création du groupe de travail sur les services de garde • Création du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR), qui deviendra le Programme d'aide préscolaire aux Premières Nations (PAPPN) au Québec • Transfert provisoire des services de garde à la CSSSPNQL • Implantation des services de garde dans le cadre de l'ISGPNI au Québec
1999	<ul style="list-style-type: none"> • Création du comité de consultation du PAPPN • Implantation du PAPPN dans les Premières Nations au Québec • Résolution des chefs de l'APNQL approuvant le transfert officiel de l'ISGPNI à la CSSSPNQL • Création d'un secteur dédié à la petite enfance à la CSSSPNQL • Dissolution du groupe de travail sur les services de garde et création du Comité régional consultatif de la petite enfance des Premières Nations et des Inuits
2000	<ul style="list-style-type: none"> • Premier forum sur la petite enfance des Premières Nations
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat des chefs à la CSSSPNQL pour entamer les discussions avec le gouvernement du Québec sur l'entente de transfert d'une partie des pouvoirs du ministère de la Famille • Évaluation nationale et régionale du PAPPN
2006	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des besoins des services de garde dans le cadre du projet de négociation d'entente relativement à la délégation et à l'exercice de certains pouvoirs en matière de services de garde à l'enfance et dépôt du rapport de recommandations
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Résolution des chefs pour déposer le projet d'entente au ministère de la Famille et démarrer les négociations visant une entente finale
2010	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'un plan d'affaires stratégique 2010-2015 dans le cadre de l'ISGPNI
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'une offre de services dans le cadre de l'entente avec le ministère de la Famille aux conseils de bande et adhésion des Premières Nations
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de l'entente avec le ministère de la Famille et début de la mise en œuvre

ORGANISATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES À LA FAMILLE ET À LA PETITE ENFANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

INITIATIVE DE SERVICES DE GARDE POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS (ISGPNI)

L'ISGPNI a vu le jour en 1995. Elle est actuellement administrée dans le cadre de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones. En 1998, la table des chefs de l'APNQL a mandaté un groupe de travail sur les services de garde visant l'établissement de normes et de règlements pour développer des services de garde de qualité et voir à leur fonctionnement, ainsi que pour administrer les fonds du Québec et du Labrador de l'initiative. En 1996, ce même groupe de travail a recommandé la création d'un secrétariat pour les services de garde, ce que les chefs de l'APNQL ont accepté par résolution. Un groupe de travail sur les services de garde a été créé en 1998. En 1999, un comité de consultation sur le PAPPN a été mis sur pied et le groupe de travail sur les services de garde s'y est greffé. Le Comité régional consultatif de la petite enfance des Premières Nations et des Inuits a donc été mis sur pied.

Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec

L'initiative s'adresse principalement aux enfants de 0 à 6 ans, mais elle comporte aussi des dispositions permettant de fournir des services de garde scolaire aux enfants de 6 à 12 ans dans les communautés. La prestation de ces services est assurée par trois organismes régionaux des Premières Nations, qui ont conclu une entente sur le développement des ressources humaines autochtones avec EDSC. La nation crie, quant à elle, gère ce fonds sous l'autorité qu'elle a mise en place pour neuf communautés. En ce qui concerne la nation anishnabe, elle agit auprès de deux communautés. La CSSSPNQL distribue les fonds de l'ISGPNI aux communautés participantes réparties sur son territoire. Ainsi, 27 communautés des Premières Nations ont signé des sous-ententes de contribution qui leur permettent de soutenir les services de garde. Les fonds sont répartis parmi ces 27 communautés selon une formule universelle (formule Berger) qui tient compte de plusieurs facteurs d'attribution, comme le nombre d'enfants de 0 à 6 ans, la population totale et la localisation géographique des communautés des Premières Nations.

Particularités au Québec

Le gouvernement du Québec, lors de la mise en place des centres de la petite enfance (CPE) et du développement des places à contribution réduite en 1997, a donné l'occasion aux Premières Nations de développer des places autochtones en délivrant des permis et en leur donnant accès à des subventions de fonctionnement pour les services de garde et à la contribution réduite pour les parents. Ainsi, les Premières Nations ont vu l'implantation de 24 CP au sein de 23 territoires. Le financement alloué par le gouvernement du Québec est venu s'ajouter au financement de l'ISGPNI pour plusieurs de ces services.

PROGRAMME D'AIDE PRÉSCOLAIRE AUX PREMIÈRES NATIONS (PAPPN)

En 1995, le gouvernement fédéral a mis en œuvre le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA hors réserve) pour préparer à leur vie scolaire les jeunes enfants des Premières Nations, métis et inuits vivant dans les centres urbains et les grandes collectivités du Nord. Un élément d'expansion du PAPA pour les communautés des Premières Nations a été annoncé le 19 octobre 1998. Le PAPPN est mis en œuvre et encourage l'élaboration de projets qui regroupent les composantes du programme suivantes : langue et culture, éducation, promotion de la santé, nutrition, soutien social et participation des parents et des familles. Le mandat de l'administration des fonds et de l'implantation du programme a été donné à la CSSSPNQL.

En novembre 1999, l'administration de l'Initiative de services de garde à l'enfance a été transférée à la CSSSPNQL. Depuis, à la suite de la recommandation de l'assemblée des chefs, le secteur de la petite enfance de la CSSSPNQL a été créé afin de regrouper les deux programmes visant à soutenir les communautés dans la prestation de services à la petite enfance, soit l'ISGPNI et le PAPPN.

Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec

Le PAPPN, devenu PAPPN, est offert dans 31 communautés des Premières Nations. Actuellement, la prestation est assurée selon différentes formules, notamment au moyen de visites à domicile, dans des CPE ou des services de garde, dans des installations indépendantes, etc. Le programme est en constante évolution et les types de services offerts varient énormément d'une communauté à l'autre.

Par exemple, les services peuvent être offerts dans un local à l'intérieur du service de garde, en permettant à tous les enfants d'y avoir accès. Le programme peut être offert à l'école, en collaboration avec le secteur du préscolaire. Certaines communautés ont un local indépendant qui est consacré à ce programme.

Particularités au Québec

En 2013, un rapport régional sur le PAPPN a été rédigé, et les résultats démontrent qu'il est adapté aux besoins particuliers des communautés. Toutes les communautés interrogées s'accordent pour dire que le PAPPN prépare les enfants pour l'acquisition d'un bon comportement social; l'expression créatrice; la capacité de penser, de raisonner et de poser des questions; le bien-être physique et le développement moteur approprié; le développement du contrôle de soi chez l'enfant; les connaissances générales et les habiletés cognitives.

Chez les Cris, le programme s'intitule « Head Start ». Il s'articule autour d'une équipe d'éducateurs qui effectuent des visites à domicile ou accueillent les familles d'enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent pas une garderie pour leur offrir des activités éducatives et des activités de développement. De plus, les travailleurs familiaux organisent des activités pour les parents et les enfants, comme des groupes de jeux parents-enfants, des ateliers pour les parents, des ateliers de nutrition, de la formation sur les premiers soins destinés aux parents et divers autres événements. En matière de besoins spéciaux, ils disposent d'éducateurs spécialisés et ces derniers ont le soutien d'intervenants (appelés « shadows ») qui travaillent avec les enfants.

AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Trois autres programmes fédéraux ont été implantés chez les Premières Nations au Québec, soit l'Initiative en santé buccodentaire des enfants (ISBE), le Programme de lutte contre l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et le Programme de santé maternelle et infantile (SMI).

INITIATIVE EN SANTÉ BUCCODENTAIRE (ISBE)

Lors du Caucus des Premières Nations et des Inuits de juin 2002, Santé Canada – région du Québec a présenté le régime de santé buccodentaire. Une résolution a dès lors été présentée à l'assemblée générale annuelle 2002 de la CSSSPNQL pour donner le mandat à la CSSSPNQL de mettre sur pied un comité régional, composé de membres des Premières Nations ainsi que de représentants de Santé Canada et de la CSSSPNQL. Le mandat de ce comité consistait plus précisément à élaborer et à mettre en œuvre un plan de communication régional adapté aux besoins et aux réalités culturelles des Premières Nations. Le programme est en cours d'implantation et de nouveaux scénarios d'implantation sont envisagés. Ce programme vise à améliorer la santé buccodentaire des enfants.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ENSEMBLE DES TROUBLES CAUSÉS PAR L'ALCOOLISATION FŒTALE (ETCAF)

Ce programme vise à réduire le nombre de nouveau-nés atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et à améliorer la qualité de vie de ceux qui en sont atteints. Cela est accompli par l'éducation et la formation offerte aux collectivités afin de les sensibiliser davantage au TSAF et de raffermir leur volonté de le prendre en charge, par le biais d'initiatives qui ciblent les femmes susceptibles d'avoir un enfant atteint du TSAF, des services de soutien offerts aux enfants atteints du TSAF et à leur famille, et d'initiatives portant sur des questions telles que le dépistage précoce, l'évaluation et le diagnostic qui sont exécutés en collaboration avec des partenaires.

Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec

Le déploiement de l'ISBE se fait par appel de projets. Toutes les Premières Nations peuvent déposer leur demande lorsque l'appel d'offres est lancé. Quant à l'ETCAF, il est déployé par Santé Canada selon une formule universelle parmi l'ensemble des Premières Nations qui sont ainsi en mesure de mettre en place des activités selon leurs besoins.

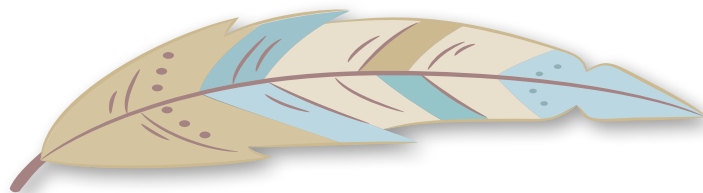
PROGRAMME DE SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE (SMI)

Le programme a pour objectif général d'offrir aux femmes enceintes et aux parents de nourrissons ou de jeunes enfants le soutien nécessaire au cours de la grossesse et après la naissance. Le programme de SMI offre des ressources pour accroître le soutien aux familles des Premières Nations qui habitent dans une communauté, et ce, avant et pendant la grossesse et au cours des premières années de l'enfance (0 à 6 ans).

Déploiement dans les communautés des Premières Nations au Québec

Initialement, des projets pilotes ont permis d'expérimenter l'application du programme, comme le prescrivent les lignes directrices. Par la suite, chacune des communautés a eu l'occasion d'implanter le programme selon ses besoins. Il y a donc des communautés qui ont embauché des visiteuses à domicile qui travaillent en collaboration avec les infirmières responsables du suivi clinique des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans. Certaines communautés ont choisi de miser davantage sur le volet santé clinique et de laisser la responsabilité aux infirmières de travailler avec les familles ciblées par le programme, et ce, en collaboration avec les différents services de la communauté. Plusieurs communautés ont formé des intervenants pour implanter la gestion de cas et ont ainsi créé des tables où les familles et les intervenants présents peuvent travailler ensemble afin de s'assurer que les services répondent aux besoins réels des familles en temps opportun. Les communautés ont aussi implanté un processus de dépistage précoce afin de cibler le plus rapidement possible les enfants qui pourraient avoir besoin d'un suivi particulier sur les plans de la stimulation ou de l'évaluation. Grâce au programme de SMI, une vingtaine de communautés ont pu former des accompagnantes à la naissance. Ces intervenantes formées assurent un suivi personnalisé et respectent la culture des femmes enceintes et de leur famille.

Également financé par Santé Canada, le programme pour la nation crie vise à créer un partenariat avec le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James pour offrir des services professionnels (infirmières, travailleurs sociaux, etc.) aux parents et aux enfants de 0 à 5 ans dans les communautés. Ces services vont de pair avec les services offerts par le programme « Head Start » et les garderies.



AUTRES ENTENTES ET PROGRAMMES PROVINCIAUX

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA CSSSPNQL ET AVENIR D'ENFANTS³ 2012-2020

La CSSSPNQL et Avenir d'enfants ont conclu une entente de partenariat en 2012 qui vise à favoriser la mobilisation et la collaboration intersectorielle autour du développement des enfants de 0 à 5 ans et des familles dans 25 communautés des Premières Nations.

Le partenariat entre la CSSSPNQL et Avenir d'enfants vise à favoriser la mobilisation et la collaboration intersectorielle autour du développement des enfants de 0 à 5 ans et des familles dans les 25 communautés des Premières Nations ayant adhéré à l'entente. Dans le cadre de leurs projets communautaires en petite enfance, les communautés ont mis sur pied des tables de mobilisation et de concertation auxquelles siègent différents acteurs : intervenants en SMI, des responsables du PAPPN, de l'ISGPNI, des CPE, des centres de santé et des services sociaux, des services de première ligne, du secteur de l'éducation, des sports, des loisirs et de la culture ainsi que du développement social. Plusieurs de ces instances de mobilisation et de concertation ont intégré des membres de la communauté. À cet égard, l'entente a favorisé la participation et l'implication des familles en donnant une voix aux parents et aux aînés. En plus d'avoir l'occasion de s'exprimer sur leurs besoins et ceux de leurs familles, ces derniers ont eu la possibilité de prendre part à l'élaboration des projets et des actions. Dans plusieurs communautés, leur expérience et leur expertise en tant que parent ou en tant qu'aîné ont été prises en considération.

En 2016-2017, les actions ont permis de rejoindre 10 512 enfants, 10 669 parents et 1 570 intervenants. Quant aux initiatives des communautés, ces dernières ont permis d'agir sur les déterminants sociaux de la santé. À cet égard, les projets ont contribué au développement de réseaux de soutien social, à l'éducation, à l'apprentissage et au développement de la petite enfance, au développement de saines habitudes de vie ainsi que des langues et des cultures.

La nation crie dispose également d'une entente avec Avenir d'enfants.

ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Le Québec a mis en place un réseau de services de garde éducatifs subventionnés offrant des places à contribution réduite. Pour permettre aux Premières Nations de bénéficier du financement de ces services et d'en soutenir la qualité, le gouvernement du Québec a conclu plusieurs ententes avec des autorités des Premières Nations, dont les Cris, les Inuits, les Mohawks de Kahnawake et la CSSSPNQL. Ces ententes ont permis aux services de garde éducatifs des Premières Nations d'avoir accès à l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour assurer la qualité des services.

En novembre 2009, les chefs de l'APNQL ont confié (par résolution) à la CSSSPNQL le mandat d'officialiser une entente relativement à la délégation et à l'exercice de certains pouvoirs en matière de services de garde et d'en assurer la mise en œuvre, et ce, dans le respect de l'autonomie des Premières Nations. Cette entente a été signée en 2015.

Déploiement dans les communautés

Dix-huit Premières Nations ont adhéré à cette entente par résolution, ce qui permet à la CSSSPNQL de soutenir 19 CPE. Ainsi, 1 404 places subventionnées et à contribution réduite sont disponibles pour les Premières Nations, auxquelles s'ajouteront 321 places supplémentaires autorisées par le gouvernement du Québec.

³ Avenir d'enfants est né en 2009 à la suite d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Particularités au Québec

Grâce à la signature de cette entente, la grande majorité des Premières Nations ont pu bénéficier de plusieurs mesures, notamment la mise en place de services de garde de qualité. Les ententes conclues avec le Québec ont permis d'élargir l'offre de services aux Premières Nations et d'intégrer un programme éducatif local dans le respect de la culture et des langues.

L'application de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et ses règlements permet d'assurer la santé, le bien-être et la sécurité des enfants. Les places à contribution réduite permettent également aux parents d'accéder à des services de qualité à coûts réduits. Elles donnent également accès à des mesures favorisant l'intégration des enfants à mobilité réduite et ayant des besoins spéciaux, en plus de permettre aux familles défavorisées de recevoir du soutien.

AUTRES PROGRAMMES OFFERTS AUX PREMIÈRES NATIONS

Programmes du gouvernement fédéral

Il existe d'autres programmes fédéraux en matière de développement de la petite enfance qui offrent du soutien aux enfants autochtones âgés de 0 à 6 ans et à leurs parents. Outre ceux mentionnés précédemment, Santé Canada et AANC offrent les programmes suivants : Programme d'action communautaire pour les enfants : Santé Canada; Programme canadien de nutrition prénatale : Santé Canada; Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations : AANC; Prestation nationale pour enfants : AANC.

Programmes du gouvernement du Québec

Au Québec, le gouvernement a élaboré une politique familiale qui s'articule autour de différentes mesures d'aide aux familles avec l'objectif de créer le meilleur environnement possible et de permettre une présence de qualité des adultes auprès des enfants pendant leur jeune âge.

Outre les services de garde, le gouvernement du Québec a mis en place la maternelle 4 ans dans les zones défavorisées, la maternelle 5 ans à temps plein et les services de garde en milieu scolaire. Chez les Premières Nations, les services éducatifs de maternelle 4 ans et 5 ans sont financés par AANC, mais doivent appliquer le programme éducatif du Québec. Quant aux services de garde en milieu scolaire, le gouvernement provincial n'offre pas de financement particulier pour les services dans les Premières Nations, car le financement est attribué aux écoles par leurs commissions scolaires, organismes inexistantes au sein des Premières Nations. Cela explique pourquoi la garde en milieu scolaire n'est pas répandue dans toutes les Premières Nations au Québec.

Du côté des mesures de soutien aux familles, les Premières Nations ont accès aux versements dans le cadre des mesures de soutien aux enfants, y compris le soutien aux enfants handicapés et aux familles à faibles revenus. Elles ont également accès à certains programmes de financement d'organismes communautaires pour la famille, dont le programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale.

Enfin, les Premières Nations peuvent bénéficier des mesures mises en place pour soutenir la conciliation travail-famille. Tout d'abord, afin d'assurer une présence parentale accrue auprès des enfants en bas âge, les Premières Nations ont accès au Régime québécois d'assurance parentale qui bonifie le congé de maternité accordé par le gouvernement fédéral. Ce programme est également accessible aux pères. De plus, un programme (appelé retrait préventif), géré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail, permet à la femme enceinte ou qui allaite et occupant un emploi pouvant comporter des risques pour le bébé de vivre une grossesse sans danger en prenant un congé rémunéré sans être pénalisée.

NATION CRIE – LES SERVICES AUX ENFANTS DE 0 À 5 ANS

L'équipe des services à l'enfance et à la famille du gouvernement de la nation crie a pour mandat de superviser, de gérer et d'administrer les obligations de ce gouvernement en vertu de l'entente de financement avec le ministère de la Famille pour mettre en œuvre et superviser tous les services de garde des enfants à Eeyou Istchee. Cela implique de surveiller la qualité des services offerts dans toutes les garderies cries et de veiller à ce que tous les actes et les règlements soient respectés. L'équipe des services à l'enfance et à la famille gère également d'autres ententes, comme le programme « Head Start », le programme de SMI, l'ISGPNI ainsi que d'autres services de Service Canada, dont le plus récent est l'accord avec Avenir d'enfants.

L'équipe des services à l'enfance et à la famille habilite aussi les centres de services à l'enfance et à la famille à Eeyou Istchee à améliorer la qualité de leurs services, à développer leur autonomie et à travailler efficacement. Elle dispose d'un réseau solide qui favorise les valeurs, la culture et la langue dans les services offerts aux enfants et aux familles.

Puisqu'elle participe également à la négociation d'autres ressources de financement (par exemple, avec Service Canada, Santé Canada) pour les garderies, l'équipe des services à l'enfance et à la famille tente de renforcer la compétence du personnel de garde d'enfants (éducateurs, administrateurs, cuisiniers, concierges, etc.). Des programmes de formation sont régulièrement offerts, comme des programmes de formation continue et des programmes de niveau universitaire.

L'équipe des services à l'enfance et à la famille offre du soutien professionnel et technique à toutes les garderies relativement aux besoins spéciaux, au programme éducatif, aux formations du conseil d'administration, à la formation sur la gestion et l'administration des services de garde ainsi qu'à l'inspection et à l'entretien réguliers de toutes les structures de garde d'enfants. De plus, elle agit comme liaison entre les garderies et les organismes de financement.

Le service de CPE est offert à 1 208 enfants, alors que le PAPA rejoint environ 500 enfants et leur famille. La nation crie offre une variété de services, dont certains la distinguent.

- Programme Awash : offert par la clinique de chaque communauté aux enfants de 0 à 9 ans et aux femmes enceintes.
- Les écoles offrent la prématernelle et la maternelle aux enfants de 4 et 5 ans.
- À Whapmagoostui-Kuujuarapik, on a ouvert un centre de pédiatrie sociale pour les jeunes enfants cris et inuits.
- Plusieurs Premières Nations offrent un programme de compétence parentale, appelé le Baby College, où on offre des activités aux jeunes enfants pendant la formation aux parents. Ce programme d'une journée par semaine dure huit semaines.
- Les services de récréation des conseils de bande offrent des heures de piscine, d'aréna et de gymnase aux jeunes enfants de 3 à 5 ans.
- Cérémonie des premiers pas : effectuée lorsque les nourrissons sont assez âgés pour marcher, la cérémonie de décollage accueille les enfants dans la société crie. Les enfants ne peuvent pas marcher sur la terre avant de vivre la cérémonie de sortie. Pour cette cérémonie, les bébés sont habillés en tenue traditionnelle et on leur donne des versions jouets des outils utilisés par les chasseurs cris : des armes à feu et des couteaux pour les garçons, des instruments de raclage pour les filles. Cette merveilleuse cérémonie souligne également la valeur de chaque personne dans la société crie.
- Treize livres pour jeunes enfants (bébés, enfants de 2 ans et de 3 à 5 ans) produits par l'association des CPE cris et un CD de chansons pour jeunes enfants. En collaboration avec l'orthophoniste, on a conçu des outils destinés aux parents et aux éducatrices sur l'utilisation des livres.

ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS – SERVICES AUX ENFANTS DE 0 À 5 ANS

Deux organisations des Premières Nations offrent des services aux enfants des Premières Nations d'âge scolaire. Au fil des années, elles ont mis au point une gamme de services complémentaires à la petite enfance.

Institut Tshakapesh

L'Institut Tshakapesh a pour but de préserver la langue et la culture innues. Dans un contexte d'ouverture sur le monde, l'Institut offre aux communautés des services de qualité dans les domaines de la langue, de la culture et de l'éducation pour favoriser la réussite de tous.

L'esprit de l'Institut Tshakapesh s'ouvre sur des valeurs humaines que nous partageons tous. Le maintien des traditions, la fierté culturelle, le respect d'autrui et l'entraide sont des valeurs devant être transmises aux générations à venir.

Parmi les services complémentaires à ceux de la petite enfance :

- Maternelle 4 et 5 ans
- Programme Agir tôt : Uipat Tutetau
- Capsules vidéo pour promouvoir des dépliants du sac à dos
- Formation des personnes-ressources travaillant auprès des élèves du préscolaire (4 et 5 ans)

Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN)

Le CEPN est l'association de Premières Nations et de communautés qui poursuivent un but commun en vue de maîtriser entièrement leur éducation. Les mandats du CEPN proviennent de cette association qui a pour but de soutenir et de défendre tous les intérêts et les activités des membres qui ont trait à l'éducation, tout en respectant leur identité culturelle unique et leurs croyances communes ainsi qu'en faisant valoir leurs langues, leurs valeurs et leurs traditions.

Parmi les services complémentaires à ceux de la petite enfance :

- Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (*volet Lire pour apprendre, dont l'objectif est de réduire les écarts chez les jeunes élèves dès leur entrée au préscolaire*)
- Accompagnement par François Massé (*Améliorons les écoles ensemble et Comment réduire les écarts dans les apprentissages*)
- Bienvenue à la maternelle (soutien aux familles des enfants qui feront leur entrée à l'école)
- Forest Kindergarten (maternelle en nature)
- Développement du programme du préscolaire
- Symposium des enseignants (partage et échanges de pratiques exemplaires)
- Implication parentale (campagne *Je m'implique*)
- Projet Tshiueten (école autochtone à Saguenay en partenariat avec le Centre d'amitié autochtone du Saguenay et la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay)

RECOMMANDATIONS POUR LE NOUVEAU CADRE NATIONAL SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS AUTOCHTONES

CINQ PRINCIPES POUR LE CADRE NATIONAL

Les Premières Nations affirment que le cadre national sur l'AGJE doit reposer sur les cinq principes suivants :

1. Les Premières Nations au Québec demandent que le nouveau cadre national sur l'AGJE contribue à reconnaître que nos enfants constituent la priorité première des familles et des Premières Nations en respectant les principes suivants :

- a. Nos enfants doivent être considérés comme la priorité la plus importante de la communauté, soit par les parents et la famille, par la communauté et par notre leadership politique.
- b. Chaque enfant a des droits.
- c. Chaque enfant est considéré comme un cadeau, un don.
- d. Cette reconnaissance et cet engagement doivent s'étendre à toutes les parties prenantes concernées, soit les parents, la famille, les aînés, la communauté et le leadership communautaire, et l'assemblée des chefs (APN), et être le principal principe directeur du nouveau cadre national sur l'AGJE.

Par la mise en œuvre des **moyens suivants** :

- I. Privilégier une approche entièrement intégrée qui est centrée sur l'enfant et un continuum complet de soins et de services offerts tout au long de la vie qui sont ancrés dans nos cultures, nos langues et nos façons de faire.
- II. Le cadre national sur l'AGJE et la programmation gouvernementale qui en découle doivent appuyer cette approche axée sur l'enfant.
- III. Ces derniers doivent répondre à tous les besoins fondamentaux de l'enfant, tout en permettant une flexibilité appropriée pour s'aligner sur les priorités et les différentes approches dans chaque communauté.

2. Les Premières Nations au Québec demandent que le nouveau cadre national sur l'AGJE favorise l'exercice du rôle parental et de la famille élargie en respectant les principes suivants :

- a. Faire en sorte que nos enfants aient des parents en santé, selon une perspective holistique, qui apportent une base culturelle solide et servent de modèles.
- b. Faire en sorte que les parents aient un bon accès aux services de santé et aux aliments sains.
- c. Faire en sorte que les parents connaissent et pratiquent les compétences pour répondre aux besoins différents et changeants de leurs enfants dans un continuum de développement de leur enfant.
- d. Faire en sorte que les parents offrent du soutien et une stabilité sociale et économique à l'enfant.

- e. Faire en sorte que les parents stimulent l'apprentissage et la curiosité de l'enfant et améliorent le développement holistique de leur enfant.
- f. Faire en sorte que les parents aident leur enfant à relever les défis de la vie;
- g. Faire en sorte que les parents soient culturellement forts et bien informés, qu'ils pratiquent leur culture et qu'ils l'utilisent au quotidien.
- h. Faire en sorte que les parents soient des modèles de comportement en tout temps.

Par la mise en œuvre des **moyens suivants** :

- I. Prioriser le soutien aux parents dans leur développement en tant que parents à toutes les étapes de l'exercice du rôle parental, en commençant par la période prénatale.
- II. Mettre l'accent sur nos façons de faire dans l'exercice du rôle parental.
- III. Favoriser l'exercice du rôle parental signifie de reconnaître et d'encourager les parents à être des acteurs actifs et de premier plan dans la préparation à une rentrée scolaire réussie de son enfant.
- IV. Faire en sorte que l'utilisation des technologies de l'information devienne un outil facilitant pour les parents dans la stimulation de l'enfant et devienne un élément facilitant l'exercice de son rôle parental (p. ex. : littératie).
- V. Veiller à ce que du soutien soit offert aux nombreux parents plus jeunes.

3. Les Premières Nations au Québec demandent que le nouveau cadre national sur l'AGJE valorise la langue et la culture des Premières Nations en respectant les principes suivants :

- a. Les enfants grandissent et s'épanouissent en tant que membres fiers des Premières Nations, de leur culture et de leur langue, et ce, dès la petite enfance. Cette condition est essentielle au développement de leur identité, de leur estime de soi et de leur compétence culturelle.
- b. Pour les Premières Nations, la culture incarne notre connaissance et nos façons de penser, d'imaginer et de faire qui nous guident dans notre vie quotidienne et donnent un sens à toutes nos relations.

Par la mise en œuvre des **moyens suivants** :

- I. Tout le soutien, tous les programmes et tous les services axés sur nos enfants doivent être ancrés et intégrés à nos cultures et à nos langues distinctes et riches, en particulier pour les enfants lorsqu'ils sont jeunes.
- II. Ils doivent permettre l'intégration des technologies de l'information.
- III. Cela comprend les expériences et l'apprentissage sur le territoire, et ce, tout au long de la vie de l'enfant.
- IV. Il faut que ces apprentissages soient amusants, en plus d'être une source de développement des capacités.

4. Les Premières Nations au Québec demandent que le nouveau cadre national sur l'AGJE permette d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour les enfants et les familles en respectant les principes suivants :

- a. Les enfants évoluent dans leur culture et dans un milieu sûr, stable, stimulant, actif, amusant et interactif avec sa famille et les membres de sa communauté.
- b. Chaque communauté doit définir une vision et un plan communautaire pour les enfants.

Par la mise en œuvre des **moyens suivants** :

- I. Aligner les programmes et le soutien pour aider les Premières Nations à créer cet environnement, sur tous les plans (familial, communautaire, social, y compris dans leurs écoles et dans les autres institutions).
- II. Plaider et veiller à ce que les ministères et les gouvernements respectent leurs obligations envers les Premières Nations afin de favoriser le développement des conditions connues sous le nom de déterminants sociaux de la santé.

5. Les Premières Nations au Québec demandent que le nouveau cadre national sur l'AGJE permette que les enfants pouvant avoir des besoins spéciaux reçoivent des services appropriés en respectant les principes suivants :

- a. Les enfants des Premières Nations pouvant avoir des besoins spéciaux sont prioritaires dans la prestation de services de la part de tous les partenaires, et les services offerts doivent être appropriés.
- b. Tous les besoins et les actions requises dans ce rapport devraient être interprétés en tenant dûment compte des enfants ayant des besoins spéciaux.

Par la mise en œuvre des **moyens suivants** :

- I. Les enfants ayant des besoins spéciaux et leurs parents ont besoin de soins appropriés. Il faut commencer le plus tôt possible en déterminant les besoins spéciaux.
- II. Tous les besoins et les actions présentés dans ce rapport devraient être interprétés en tenant compte de ces enfants.
- III. Il faut aussi tenir compte des enfants ayant des talents particuliers et qui se démarquent du groupe.
- IV. Il faut que le soutien offert à ces enfants se fasse conformément aux apprentissages qui seront tirés du principe de Jordan.

QUATRE GRANDS THÈMES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS

Cette section vient bonifier les cinq principes et précise les besoins et les actions requises pour chaque thème. Le nouveau cadre national sur l'AGJE devrait d'ailleurs tenir compte de ces thèmes.

THÈME : SOUTIEN PARENTAL

Vision

Les enfants des Premières Nations développent un lien d'attachement avec leurs parents et les membres de leur famille en respectant leur culture et leur langue.



BESOINS PRIORITAIRES

Les besoins prioritaires des enfants des Premières Nations en matière de soutien parental qui doivent être abordés dans le nouveau cadre national sur l'AGJE sont :

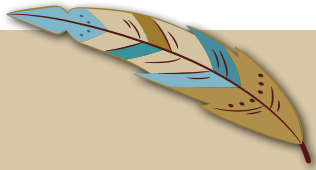
1. Les enfants des Premières Nations ont besoin de développer un lien d'attachement avec un adulte significatif, qui sert également de modèle.
 - Les parents, en tant que premiers acteurs dans le développement de leurs enfants, doivent être soutenus par une famille élargie attentive, compréhensive et une communauté engagée.
2. Les enfants des Premières Nations ont besoin de parents qui connaissent et comprennent leurs besoins fondamentaux de développement et y répondent, à tous les stades de leur développement.
 - Ceux-ci comprennent, entre autres, les compétences linguistiques et culturelles, une alimentation saine et des pratiques diététiques adéquates, les habiletés motrices, le développement cognitif, l'autonomie, les compétences socioaffectives et l'activité physique.
3. Les enfants des Premières Nations doivent faire l'expérience du lien d'attachement et de la confiance qui sont essentiels à la capacité de ressentir et de partager l'attachement, l'affection et l'intimité entre les enfants et leurs parents.
4. Les enfants des Premières Nations doivent pouvoir se développer dans une communauté culturellement vivante et fière qui favorise la compétence culturelle, l'identité et la fierté chez les enfants.

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires qui doivent être soutenues dans le nouveau cadre national sur l'AGJE pour répondre aux besoins prioritaires en matière de soutien parental comprennent :

1. Formation sur le développement d'habiletés parentales pour réconcilier les parents avec l'exercice du rôle parental dans le respect de la culture.
 - L'autonomisation doit être enracinée dans la culture et informée en cette matière. La formation doit être suffisamment complète pour couvrir toutes les bases du développement, y compris les compétences linguistiques et culturelles, une alimentation saine et de bonnes pratiques alimentaires, les compétences motrices, le développement cognitif, l'autonomie, les compétences socioaffectives et l'activité physique.
2. Des initiatives pour aider les parents à créer un lien d'attachement avec leurs enfants dans un environnement sain et ancré dans la culture.

3. Des actions qui valorisent le rôle de la famille élargie, y compris le rôle des aînés dans la transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture.
4. Du soutien communautaire afin de s'assurer que toutes les familles ont accès aux ressources pour une alimentation saine, à de l'hébergement, aux garderies et à d'autres ressources pédagogiques pour soutenir leurs enfants.
 - a. Cela comprend les ressources pour garantir que leurs enfants ont un accès égal à tous les programmes, les activités et les services de la communauté.
 - b. Cela comprend également la création et le soutien de réseaux familiaux, de groupes de soutien et de mentors au sein de la communauté pour accompagner et soutenir les parents.
3. Les employeurs communautaires qui reconnaissent, respectent et soutiennent un équilibre sain entre les besoins familiaux et les exigences du travail.



THÈME : ÉDUCATION

Vision

L'éducation est une valeur fondamentale, pleinement soutenue par les parents et la communauté, qui s'inscrit dans la culture des Premières Nations et doit reposer sur un continuum d'apprentissage tout au long de la vie.

BESOINS PRIORITAIRES

Les besoins prioritaires des enfants des Premières Nations en matière d'éducation qui doivent être abordés dans le nouveau cadre national sur l'AGJE sont :

1. Soutenir l'engagement des parents, enraciné dans leur langue et leur culture des Premières Nations.
2. Valoriser l'utilisation de leur langue maternelle (langue des Premières Nations), tout en stimulant le développement des compétences en littératie.
3. Favoriser le développement de l'identité culturelle.
4. Recevoir du soutien et avoir accès à des services spéciaux de qualité (orthophonistes, éducateurs spéciaux, médecins et autres spécialistes) dès le dépistage précoce de leurs besoins grâce au continuum d'apprentissage et de développement.
5. Avoir une expérience d'apprentissage stimulante, engageante et amusante et faire de l'apprentissage un choix tout au long de la vie.

ACTIONS PRIORITAIRES

Actions prioritaires qui doivent être soutenues dans le nouveau cadre national sur l'AGJE pour répondre aux besoins prioritaires en matière d'éducation.

1. Du soutien de la part de l'ensemble de la communauté (famille, organismes éducatifs, organismes communautaires) pour le développement culturel à toutes les étapes du développement de l'enfant, y compris le soutien des parents.
2. Un soutien complet aux parents à tous les stades du développement de l'enfant, en commençant par la formation prénatale ainsi que le développement et la pratique de compétences parentales culturellement enracinées.

3. Un accès équitable à l'ensemble des services spécialisés de qualité, à tous les stades du développement de l'enfant.
4. L'intégration des services de la santé et du bien-être dans d'autres services communautaires.

THÈME : SANTÉ ET SAINES HABITUDES DE VIE



Vision

Les enfants des Premières Nations ont un mode de vie actif enraciné dans leur culture et ont accès à tous les services spéciaux requis en temps opportun.

BESOINS PRIORITAIRES

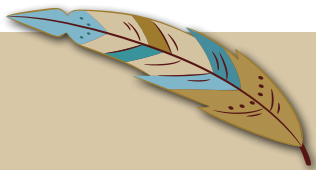
Le nouveau cadre national sur l'AGJE doit accorder la priorité aux besoins suivants des enfants des Premières Nations, dont la plupart doivent être traités au sein de la communauté.

1. Les enfants des Premières Nations ont besoin de parents en santé (physique, mentale, sociale et spirituelle), pleinement engagés dans le maintien de leur santé holistique, qui leur transmettent un mode de vie sain.
2. Le développement et le maintien de la santé et du bien-être des enfants des Premières Nations s'inscrivent dans la culture.
3. Un accès à une alimentation saine et de qualité, y compris les aliments traditionnels et les connaissances culturelles.
4. Le développement et le maintien d'un mode de vie physiquement actif, tout en ayant accès à de l'équipement et à des installations de qualité dans les communautés des Premières Nations.
5. La compréhension et l'utilisation des connaissances culturelles dans les activités physiques et récréatives.
6. Un suivi continu et structuré, en particulier pour soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux.
7. Un accès complet aux services et aux ressources de soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux, y compris de la formation et du répit pour les parents.

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires qui doivent être soutenues dans le nouveau cadre national sur l'AGJE pour répondre aux besoins prioritaires en matière de santé et de saines habitudes de vie comprennent :

1. Soutenir les parents et les encourager à adopter de saines habitudes de vie et à enseigner ces dernières à leurs enfants, tout en leur enseignant de bonnes pratiques axées sur la culture.
2. Reconnaître de bons modèles dans la communauté en matière de vie saine, y compris les modèles sportifs.
3. Soutenir la promotion de saines habitudes de vie dans la communauté.
4. Promouvoir la prise de conscience générale des problèmes majeurs de santé de manière à responsabiliser les membres de la communauté (bonne alimentation, services de vaccination, etc.).
5. Favoriser et valoriser la tenue de cérémonies traditionnelles.
6. Avoir accès à un bon équipement communautaire, à des installations et à des programmes qui stimulent l'activité physique et le développement social.



THÈME : SOUTIEN SOCIAL

Vision

Les enfants des Premières Nations ressentent un sentiment d'appartenance, de sécurité et de confiance envers leur famille et leur Première Nation, développent des compétences sociales efficaces et une identité personnelle forte, ont un mode de vie actif, enraciné dans leur culture, et ont accès à des services spécialisés pour les besoins spéciaux, en temps opportun.

BESOINS PRIORITAIRES

Le nouveau cadre national sur l'AGJE doit accorder la priorité aux besoins essentiels suivants des enfants des Premières Nations, dont la plupart doivent être traités au sein de la communauté.

1. Les enfants ont besoin de Premières Nations saines et sécuritaires, qui comptent des membres et des dirigeants informés et engagés.
 - a. Les Premières Nations et leurs dirigeants s'engagent à fournir un environnement sûr, sécuritaire, accueillant et stimulant.
 - b. Les dirigeants doivent passer de la parole aux actes.
 - c. La sécurité comprend l'aide aux enfants à faire face aux traumatismes existants : de nombreux enfants de la communauté souffrent de traumatismes quotidiens (violence familiale, pauvreté, abus, mauvaises conditions de vie dans la maison et la communauté) et il faut s'en occuper si on veut qu'un enfant se sente en sécurité et ait un sentiment d'appartenance.
 - d. Plusieurs ont répété le dicton : « il faut une communauté pour élever un enfant ».
2. Les enfants doivent développer et maintenir un sentiment d'appartenance fondé sur l'identité culturelle au sein de la famille et de la communauté. Cela comprend l'assurance que tous les membres de la famille et de la communauté partagent et nourrissent ce sentiment collectif d'appartenance.
 - a. Le sentiment d'appartenance exige que les parents et les Premières Nations soient à l'écoute des besoins et qu'ils y répondent de manière appropriée.
 - b. Les personnes qui s'occupent de la communauté et de ses enfants, comme les enseignants, les organismes éducatifs et les organismes communautaires, doivent favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté.
3. Les enfants doivent développer des compétences sociales et une identité fondée sur la culture et développer des relations sociales saines et significatives.
 - a. Les parents doivent développer un sentiment d'appartenance et mettre l'accent sur leur identité et leur estime de soi avant de pouvoir transmettre ces éléments à leurs enfants, y compris leur rôle d'adultes responsables et de futurs parents.
 - b. Les enfants ont besoin de développer des habiletés sociales avec les aînés. Cela est à la fois un besoin et une solution à d'autres besoins, comme l'accès aux connaissances culturelles et à la langue.

4. Les enfants ont besoin de soutien parental culturellement éclairé pour développer des habiletés sociales. En revanche, les parents ont aussi souvent besoin de soutien.
 - a. Les parents doivent vivre des moments de qualité avec leurs enfants.
 - b. Dans le cas d'enfants pouvant avoir des besoins spéciaux, les parents ont besoin d'aide pour surmonter leur déni et faciliter le dépistage et l'intervention précoces afin d'éviter ou de minimiser les retards de développement de l'enfant.
5. Les enfants et les familles ont besoin d'un accès rapide à des services de qualité et de prévention, à tous les stades du développement de l'enfant.
 - a. Cela englobe un continuum de services de soutien. Le système doit permettre de cibler et de soutenir les enfants des Premières Nations, peu importe où ils se trouvent.

ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires qui doivent être soutenues dans le nouveau cadre national sur l'AGJE pour répondre aux besoins prioritaires en matière de soutien social sont les suivantes :

1. Chaque communauté des Premières Nations devrait pouvoir élaborer une vision et un plan pour les enfants et mettre en œuvre systématiquement son plan.
Le plan devrait :
 - a. Indiquer comment la communauté valorise ses enfants.
 - b. Préciser l'engagement de la communauté envers le bien-être et l'épanouissement des enfants.
 - c. Définir les responsabilités de chaque intervenant, en commençant par les parents, la famille, les aînés, la communauté et le leadership politique.
 - d. Énumérer les actions prioritaires à prendre.
2. Les enfants ont besoin de Premières Nations sécuritaires et saines, qui comptent des membres et des dirigeants informés et engagés.
3. Les enfants doivent développer et maintenir un sentiment d'appartenance fondé sur l'identité et la fierté culturelles au sein de la famille et de la communauté. Cela comprend l'assurance que tous les membres de la famille et de la communauté partagent et valorisent ce sentiment d'appartenance.
4. Soutenir les initiatives communautaires :
 - a. Soutenir le développement d'un engagement communautaire et l'élaboration d'un plan visant à créer un environnement sûr et sécurisé et une communauté culturellement dynamique. L'engagement et le plan devraient mobiliser tous les acteurs, c'est-à-dire les membres de la famille et de la communauté, le leadership communautaire et les partenaires, comme les garderies, les écoles, les installations récréatives et les services communautaires.
 - b. Être vigilant pour la sécurité et la sûreté de tous les enfants.
 - c. Parrainer et favoriser les réseaux de familles engagées en vue d'obtenir un soutien mutuel.
 - d. Créer un environnement sûr et sécurisé avec tous les joueurs, en commençant par la famille et la communauté.
 - e. Établir et maintenir des groupes de soutien et des réseaux de familles engagées et de partenaires institutionnels afin d'améliorer l'expérience d'appartenance de tous.

- f. Demander aux employeurs locaux de travailler avec le personnel pour assurer un équilibre sain et culturel entre la vie familiale, la vie communautaire et le travail.
- g. Renforcer la compétence, la fierté et l'utilisation de la langue des Premières Nations dans l'usage quotidien.
- h. Utiliser et soutenir davantage d'approches intergénérationnelles et renforcer les relations saines avec les aînés et la famille élargie.
- i. Augmenter le nombre de lieux communautaires et leur diversité ainsi que les possibilités de développer de bonnes compétences de socialisation pour les enfants et les familles.
- j. Créer ou adapter l'infrastructure de la communauté pour permettre un meilleur accès à une interaction sociale saine (p. ex. : les installations sportives et culturelles, les centres de jeunesse et les foyers, les lieux pour les cérémonies traditionnelles et le camping familial).
- k. Encourager et reconnaître les modèles, en particulier les hommes et les personnages du père, qui connaissent et vivent leurs façons culturelles.
- l. Promouvoir et reconnaître l'existence et la valeur des services et des activités communautaires, en particulier les services de garderie.
- m. Fournir un meilleur accès à la culture et aux ressources linguistiques (ressources humaines et matérielles).
- n. Encourager, aider et soutenir les parents et les autres afin de dépister et de soutenir rapidement les enfants ayant des besoins spéciaux.
- o. Veiller à ce que les enfants ayant des besoins spéciaux aient accès en temps opportun à des spécialistes qualifiés.
- p. Fournir un système inclusif de services de soutien pour inclure les enfants des Premières Nations qui ne se trouvent pas actuellement dans le système (p. ex. : les familles qui sont obligées de vivre à proximité, mais à l'extérieur de la réserve en raison d'un manque de logements ou d'autres problèmes).

PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Les affirmations suivantes constituent des lignes directrices organisationnelles pouvant s'appliquer à tous les aspects du financement, de la programmation, de l'alignement et des pratiques institutionnelles, des rapports et des relations de travail entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations.

Le nouveau cadre national sur l'AGJE doit reconnaître et appuyer les lignes directrices organisationnelles suivantes dans toutes les questions relatives au financement, à la programmation et à la déclaration de l'AGJE pour les enfants des Premières Nations.

1. Le cadre national sur l'AGJE doit être CENTRÉ SUR LES ENFANTS, et tous les membres clés, de la famille à la communauté, des dirigeants au gouvernement fédéral, doivent passer de la parole aux actes.
 - a. Les programmes doivent être conçus pour répondre aux besoins de l'enfant (cognitifs, sociaux, émotionnels, culturels et physiques). Le succès et les progrès de l'enfant sont évalués en conséquence, et non l'inverse, c'est-à-dire que les programmes doivent être adaptés aux besoins des enfants; les enfants ne devraient pas devoir s'adapter aux programmes.

2. La responsabilité principale du bien-être et de l'épanouissement des enfants des Premières Nations doit revenir à leur famille et à leur Première Nation.
 - a. Tout le soutien et tous les services doivent respecter et renforcer les connaissances et les pratiques culturelles ainsi que l'identité des Premières Nations.
 - b. Pour ce qui est du cadre national sur l'AGJE, la maxime devant nous guider devrait être « nos enfants, nos moyens », c'est-à-dire que les enfants et les façons des Premières Nations sont au cœur de nos actions et de nos décisions.
3. Il faut reconnaître explicitement que les Premières Nations ont la souplesse nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des programmes en matière d'AGJE qui répondent le mieux à leurs priorités et à leurs circonstances locales, puis toutes les exigences de financement et de reddition de comptes doivent permettre explicitement cette flexibilité.
4. Les communautés doivent rendre des comptes directement aux familles, y compris les services sociaux, conformément aux cinq principes de l'AGJE décrits ci-dessus.
5. Les Premières Nations doivent être soutenues et encouragées dans leur responsabilité de créer et de mettre en œuvre des programmes intégrés (interdisciplinaires). Les services d'AGJE doivent être coordonnés et répondre aux besoins des enfants et de leurs parents, à tous les stades du continuum de développement.
6. Le gouvernement fédéral doit éliminer les problèmes de compétence existants et les silos entre ses ministères et les gouvernements provinciaux et implanter des mécanismes plus simples et plus directs pour les services de soutien, le financement et la responsabilité.

APPROCHE DE MOBILISATION AUTOUR DE LA PETITE ENFANCE

La mobilisation et la concertation encouragées dans le cadre de l'entente conclue entre Avenir d'enfants et la CSSSPNQL ont favorisé la participation et l'implication des intervenants et des familles dans les communautés. L'un des effets de l'entente a donc été de donner une voix aux parents et aux familles en leur permettant d'exprimer leurs besoins et ceux de leurs enfants. En plus de favoriser la collaboration intersectorielle et multisectorielle au sein des communautés, l'entente a permis de créer des partenariats avec des organisations allochtones, tant gouvernementales que non gouvernementales.

Les interventions pour lesquelles les communautés se sont mobilisées sont axées principalement sur la promotion de la petite enfance et l'agir tôt. Elles misent sur l'importance d'agir en amont des différents problèmes auxquels sont confrontés les jeunes des Premières Nations, les familles et les communautés. L'objectif du partenariat est de favoriser la mise en place de projets innovants et structurants pour les enfants et les familles vivant dans un contexte de vulnérabilité.

La mobilisation et la création de partenariats ont permis d'appliquer l'approche de développement des communautés autour du développement de la petite enfance et des familles. Les projets communautaires en petite enfance, par l'intermédiaire des actions collectives, ont permis de répondre à certains besoins des familles non comblés par les services et les programmes gouvernementaux. En bonifiant l'offre de services dans les communautés par l'innovation sociale, l'entente a permis de joindre un nombre grandissant d'enfants et de parents, offrant notamment à ces derniers des activités visant le développement de leur pouvoir d'agir.

CONCLUSION

Afin de préparer les enfants à assumer des rôles créatifs, productifs et honorables chez les Premières Nations et dans l'ensemble de la société, toujours dans l'optique de l'avenir de nos peuples, les nations au Québec souhaitent que le cadre national sur l'AGJE mette l'accent sur les meilleures pratiques, dont la mobilisation autour de la petite enfance qui permet d'aller vers des pratiques de mobilisation des Premières Nations qui ressemblent à l'approche des Premières Nations, et c'est dans ce sens que le rapport est soumis.

Les Premières Nations ont le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire. Ainsi, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada doivent collaborer et mettre en œuvre le principe de Jordan dans son intégralité en s'assurant que les Premières Nations ont accès à des services équitables et de qualité, sans délai.

Pour s'assurer du succès de cette initiative, il faut donc que soit respectée la gouvernance locale et régionale des Premières Nations. Pour y parvenir, les fonds actuels dédiés à la petite enfance ainsi que la formule de décentralisation doivent être protégés (SMI, PAPPN, ISGPNI et CPE), et c'est aussi dans ce sens qu'est soumis ce rapport.

L'APNQL affirme qu'il est nécessaire d'appliquer la formule de financement universelle au Québec. Considérant le processus de gouvernance actuel et favorable à l'autodétermination des Premières Nations au Québec, les modalités devront être établies conjointement avec les Premières Nations. C'est aussi dans cette perspective et en continuité avec ce processus que s'inscrit le dépôt de ce rapport. Les affirmations concernant l'élaboration du cadre national sur l'AGJE des Premières Nations permettront de contribuer à l'amélioration du mieux-être des Premières Nations, tout en respectant l'autonomie des communautés.



BIBLIOGRAPHIE

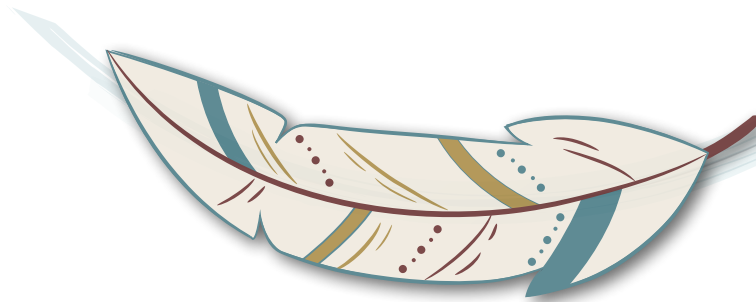
CSSSPNQL (2013). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec.*

CSSSPNQL (2016). *Projet de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec – Synthèse des services de santé et sociaux offerts aux Premières Nations et aux Inuit au Québec.*

CSSSPNQL (2017). *Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi chez les Premières Nations.*

CSSSPNQL (2017). *Un pas de plus vers l'autodétermination et le respect des droits des enfants et des familles des Premières Nations.*

MSSS (2014b). *Programme de soutien aux organismes communautaires 2014-2015, Québec : Gouvernement du Québec.*





COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR
FIRST NATIONS OF QUEBEC AND LABRADOR
HEALTH AND SOCIAL SERVICES COMMISSION

250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102
Wendake, Québec G0A 4V6
☎ 418-842-1540 📠 418-842-7045 🌐 cssspnql.com

**Processus de mobilisation nationale
sur l'apprentissage et la garde
des jeunes enfants (AGJE)**

Le 22 mars 2017

Salle Wendake - Hôtel Musée, Wendake

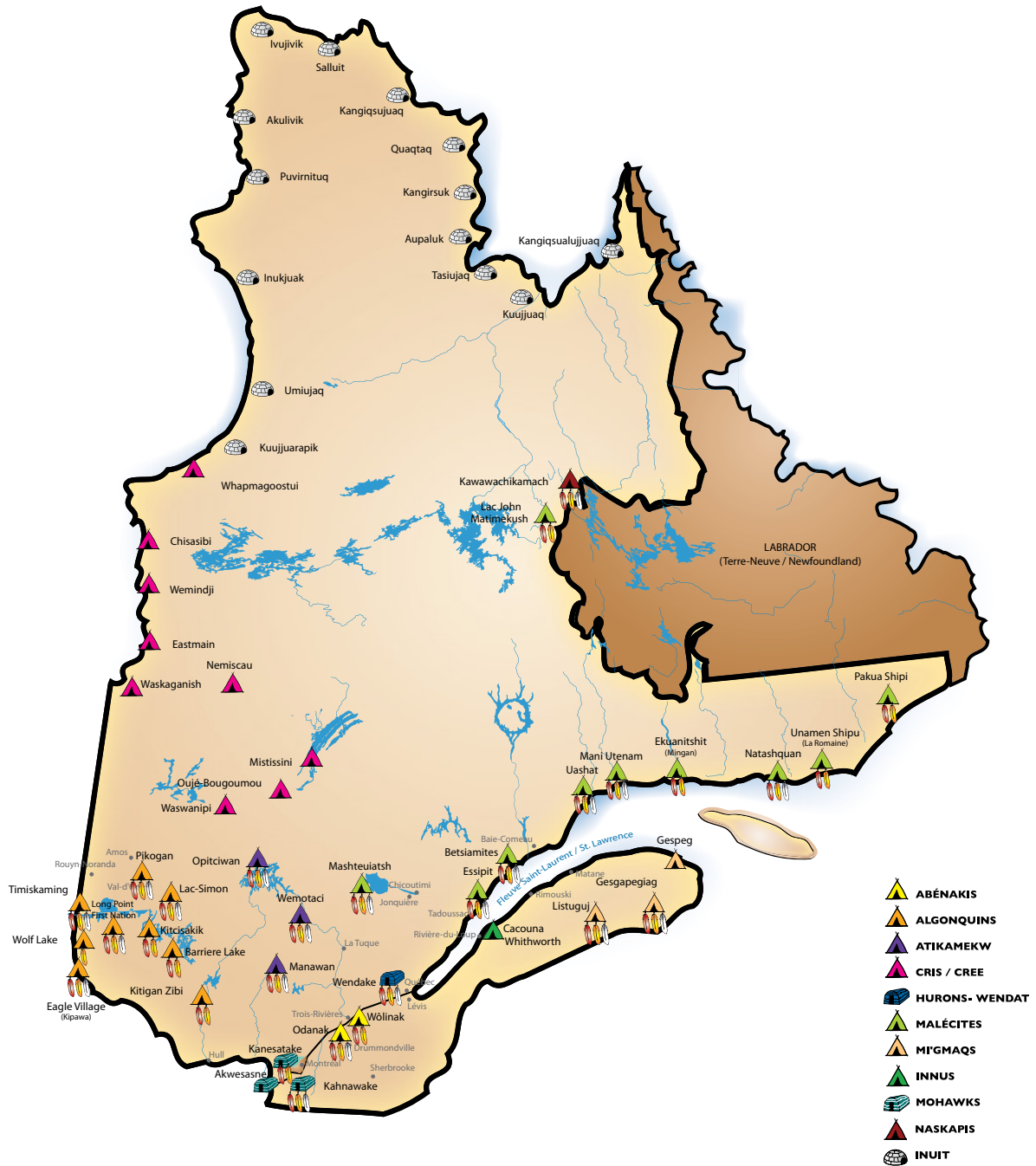
**National engagement process on early learning
and child care (ELCC)**

March 22, 2017

Wendake Room - Hôtel Musée, Wendake

ORDRE DU JOUR		AGENDA	
8 h	Rassemblement des participants	8:00 am	Gathering of participants
8 h 30	Mot de bienvenue – prière d'ouverture	8:30 am	Word of welcome and opening prayer
8 h 40	Encadrement du projet et des travaux	8:40 am	Framing the project and the work
9 h	Aperçu du processus de travail proposé	9:00 am	Review of the proposed work process
9 h 10	Profil des services existants et des priorités actuelles	9:10 am	Profile of existing services & priorities
9 h 30	Préparation à la première séance de discussion	9:30 am	Preparation for first discussion session
9 h 45	Première séance de discussion	9:45 am	Discussion session #1
10 h 30	Pause santé	10:30 am	Health Break
10 h 45	Deuxième séance de discussion	10:45 am	Discussion session #2
11 h 30	Rétroaction en plénière	11:30 am	Feedback: to plenary
12 h	Dîner	12:00	Lunch
13 h	Rétroaction : priorités des quatre thèmes	1:00 pm	Feedback: The priorities from the 4 themes
13 h 15	Troisième séance de discussion Sujets : Langue et Culture	1:15 pm	Discussion session #3 Focus: Language & Culture
14 h 30	Pause santé	2:30 pm	Health Break
14 h 45	Rétroaction sur la langue et la culture	2:45 pm	Feedback on Language & Culture
15 h 15	Quatrième séance de discussion Sujet : priorités organisationnelles	3:15 pm	Discussion session #4 Focus: Organizational Priorities
16 h	Rétroaction : priorités organisationnelles	4:00 pm	FEEDBACK: Organizational Priorities
16 h 30	Résumé et suivi Mot de la fin	4:30 pm	Summary & Follow-up Closing remarks
16 h 45	Prière de clôture	4:45 pm	Closing prayer

CARTE GÉOGRAPHIQUE DES PROGRAMMES DE LA PETITE ENFANCE DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC



PORTRAIT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2015-2016

Services de garde : programmes fédéraux pour l'année 2015-2016			
NATION	Nombre	Places 0 à 6 ans	Places 6 à 12 ans
Abénakise	2	41	
Algonquine	9	191	106
Atikamekw	3	220	30
Huronne-wendat	1		120
Mi'gmaq	2	101	15
Mohawk	2	203	
Innue	12	396	200
Naskapie	1	26	
TOTAL	32	1 178	471

RÉPARTITION DES SERVICES DE GARDE POUR L'ANNÉE 2015-2016

Nombre de services de garde par type de clientèle desservie	
Type de clientèle desservie	Nombre de services de garde
Services de garde pour la petite enfance 0 à 6 ans	22
Services de garde en milieu scolaire 6 à 12 ans	8
Services de garde offrant le service à la petite enfance et en milieu scolaire 0 à 12 ans	2
Total	32

Portrait des CPE chez les Premières Nations au Québec (0 à 6 ans au 30 juin 2017)				
Nation	Nombre CPE et garderies	Places (installation)	Places (ministère de la Famille)	Places (développement)
Abénakise	1	36		
Algonquine	7	306		82
Atikamekw	3	300		60
Huronne-wendat	1	80		60
Mi'gmaq	2	101		
Mohawk	1	180		40
Innu	8	375	39	79
Naskapie	1	26		
TOTAL⁴	23	1 404	39	321

Liste des sites PAPPN au Québec pour l'année 2015-2016		
Barriere Lake	Kitigan Zibi	Opitciwan
Pessamit	Matimekush-Lac-John	Pakua Shipu
Kebaowek	Lac-Simon	Pikogan
Ekuanitshit - Mingan	Listuguj	Timiskaming
Essipit	Long Point First Nation	Uashat
Gesgapegiag	Manawan	La Romaine - Unamen Shipu
Kahnawake	Mani-Utenam	Wemotaci
Kanesatake	Mashteuiatsh	Wendake
Kawawachikamach	Nutashkuan	Wôlinak
Kitcisakik	Odanak	

4 Le nombre total de places en CPE ne s'ajoute pas aux places financées par l'ISGPNI, car certains CPE reçoivent également du financement du gouvernement fédéral et sont compris dans l'ISGPNI, alors que d'autres n'en reçoivent pas et ne sont donc pas compris.

LISTE DES COMMUNAUTÉS SOUTENUES PAR L'ENTENTE ENTRE AVENIR D'ENFANTS ET LA CSSSPNQL

Nation	Communauté	Nombre de partenaires	Nombre de secteurs représentés
Abénakise	Odanak	10	3
Abénakise	Wôlinak	9	4
Algonquine	Kebaowek	7	3
Algonquine	Kitcisakik	6	4
Algonquine	Kitigan Zibi	12	4
Algonquine	Lac-Simon	9	4
Algonquine	Long Point First Nation	12	5
Algonquine	Pikogan	7	5
Algonquine	Timiskaming First Nation	10	5
Atikamekw	Manawan	10	5
Atikamekw	Opitciwan	9	4
Atikamekw	Wemotaci	22	7
Huronne-wendat	Wendake	13	4
Innue	Ekuanitshit	10	5
Innue	Mashteuiatsh	7	5
Innue	Nutashkuan	12	5
Innue	Pakua Shipu	23	5
Innue	Pessamit	11	9
Innue	Uashat mak Mani-Utenam	11	4
Mi'gmaq	Gesgapegiag	9	4
Mi'gmaq	Listuguj	12	5
Mohawk	Kahnawake	11	0 ⁵
Mohawk	Kanesatake	6	3

⁵ La communauté ne dispose pas d'une table constituée de représentants de secteurs de services et d'organisations, mais plutôt d'un comité formé de membres de la population.

DOMAINES D'INTERVENTION SOUTENUS PAR L'ENTENTE ENTRE AVENIR D'ENFANTS ET LA CSSSPNQL

Nombre d'actions/ Pourcentage (%)	Activités culturelles	Information, sensibilisation et promotion	Intervention auprès des enfants ou des parents	Formation ou développement des compétences des parents ou des intervenants	Portrait, inventaire, consultation, analyse et évaluation	Arrimage entre les services	Accompagnement, référence et recrutement	Amélioration du milieu de vie et accès à des infrastructures	Socialisation et réseautage	Implication des parents et pouvoir d'agir	Soutien à la mobilisation des partenaires	Total
Nombre d'actions réalisées en 2015-2016 (12 communautés)	25	13	41	21	7	9	8	13	11	13	4	165
Pourcentage	15 %	8 %	25 %	13 %	4 %	5 %	5 %	8 %	7 %	8 %	2 %	100 %
Nombre d'actions réalisées en 2016-2017 (23 communautés)	27	23	49	24	7	10	4	14	9	17	23	207
Pourcentage	13 %	11 %	24 %	12 %	3 %	5 %	2 %	7 %	4 %	8 %	11 %	100 %



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

WWW.CSSSPNQL.COM